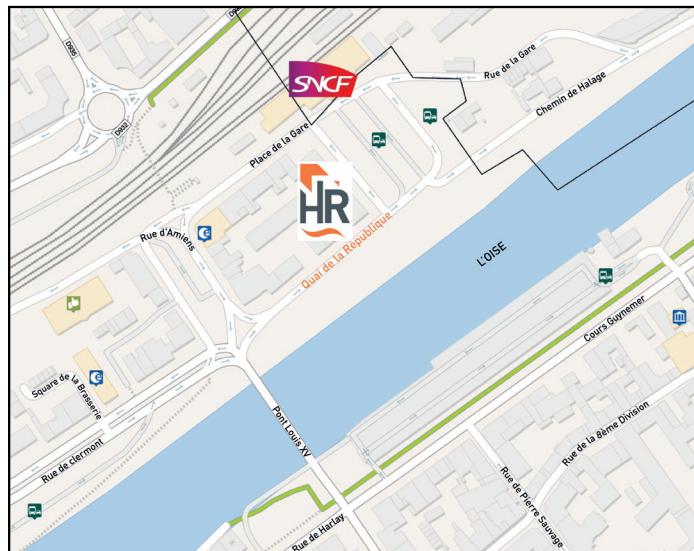


# Nos services pour les particuliers

Service Public



6 quai de la République (près de la Gare)  
60200 Compiègne  
Tél. : 03.44.85.44.95  
E-mail : [contact@habitat-renove.fr](mailto:contact@habitat-renove.fr)  
[www.habitat-renove.fr](http://www.habitat-renove.fr)



Notre réseau de partenaires :

Avec le soutien de :

# Nos services pour les particuliers

Service Public



## Habitat Rénové

Vous accompagner dans l'amélioration de votre logement

Simple conseil ou accompagnement de A à Z :  
Habitat Rénové est là pour vous aider !

- Conseils sur la rénovation de votre logement : choix des matériaux, techniques à utiliser, chronologie des travaux, rénovation «écologique»...
- Informations sur les aides financières et accompagnement dans les montages des dossiers.
- Soutien sur les aspects juridiques.
- Aide pour la mise en relation avec des artisans et l'analyse des devis.
- Accompagnement sur la diminution de votre consommation énergétique avec des «éco-gestes».

Conseils gratuits, personnalisés et indépendants

# Pour ma rénovation énergétique, 5 étapes à suivre pour un projet réussi !



Nom et coordonnées de mon conseiller :

Date de mon premier rendez-vous :

## Etape 5 : Mes travaux sont finis, je contacte mon conseiller pour :

- Contacter mon opérateur à la fin de mes travaux.
- Suivre et réduire encore plus mes consommations avec des conseils personnalisés.

## Etape 4 : Je choisis mes artisans et je monte mes dossiers d'aides financières.

**(Ne pas signer les devis avant d'avoir eu les réponses des organismes)**

- Ma Prime Rénov'.
- ANAH.
- Département.
- Région.
- Certificats d'économie d'énergie.
- Une fois les accords et/ou accusés de réceptions reçus, je signe mes devis et programme mes travaux.**



## Etape 1 : Bilan de mon logement, travaux envisagés...

- Isolation :
- Ventilation :
- Menuiserie :
- Chauffage :
- Autre :

**...et les aides financières auxquelles je peux prétendre\*\***

- Ma Prime Rénov'.
- ANAH, Département, ARC.
- Région.
- Certificats d'économie d'énergie (CEE).
- TVA 5,5%.

## Etape 2 : Elaboration de mon projet.

- Je vérifie la conformité de mon projet avec la réglementation urbanisme de ma mairie (déclaration préalable).
- Je m'inscris sur [maprimerenov.gouv.fr](http://maprimerenov.gouv.fr)
- Je m'inscris sur [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr) et j'attends d'être contacté par mon opérateur.
- J'attends d'être contacté par le Hauts-de-France Pass Rénovation.
- Je réalise des devis auprès d'artisans\*.

## Etape 3 : Je revois mon conseiller pour finaliser mon projet.

- Validation des devis.
- Validation des aides financières.

\*Je retrouve la liste des artisans RGE sur [faire.fr/trouvez-un-professionnel](http://faire.fr/trouvez-un-professionnel).

\*\*Ces aides financières sont soumises à des conditions de performances et/ou de ressources.

## Notre réseau de partenaires :